



Appel à candidatures

L'administration communale de Feulen se propose d'engager

un secrétaire communal (m/f)
groupe de traitement B1 ou A2, sous-groupe à attributions particulières
ou
un fonctionnaire du groupe de traitement B1 ou A2, sous-groupe administratif (m/f)
en vue d'une nomination ultérieure au poste de secrétaire communal
à tâche complète

Préférence pourrait, le cas échéant, être accordée au candidat bénéficiant d'une nomination définitive dans la carrière du secrétaire communal.

Conditions d'admission minimales :

- être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise
- répondre aux exigences de la connaissance des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues
- groupe de traitement B1 : être détenteur soit d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études post primaire ou d'un certificat d'études reconnu équivalent par le Ministère de l'éducation nationale
ou
groupe de traitement A2 : être titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un bachelor ou de son équivalent
- groupe de traitement B1 : devoir bénéficier d'une nomination définitive en tant que fonctionnaire de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif et avoir réussi à l'examen de promotion du groupe de traitement demandé ou, à défaut, en être dispensé
ou
- groupe de traitement A2 : avoir passé avec succès au moins l'examen d'admissibilité dans le groupe de traitement A2

Les personnes intéressées voudront adresser leur demande avec les pièces à l'appui au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Feulen, 25, route de Bastogne, L-9176 Niederfeulen, **pour le 31 août 2023** au plus tard.

Pièces à joindre à la demande :

- une lettre de motivation
- une notice biographique détaillée avec photo récente
- un extrait récent (< 2 mois) de l'acte de naissance
- une copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- un extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire (bulletin n°3)
- une copie des certificats et diplômes d'études et de qualification professionnelle
- une copie du certificat de réussite à l'examen d'admission du secteur communal, organisé par le Ministère de l'Intérieur
- le cas échéant : une copie de la nomination provisoire ou définitive

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération. Pour des informations supplémentaires, les personnes intéressées pourront s'adresser au secrétariat communal (Tel. 81 27 47 20).

Feulen, le 25 juillet 2023
Le collège des bourgmestre et échevins
F. Mergen, A. Hansen, F. Schank